Cte
FRC
8806

TRÈS-HUMBLE
SUPPLIQUE
AU ROI,

EN FAVEUR DES TROIS ORDRES.

PAR UN CITOYEN HONNÊTE, EXEMPT DE PRÉJUGÉ.

Quod dico, non hoc dico;
Sed hoc intime ſentio;
Et in hoc patior.

Mars 1789.

Mf W 17673

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LETTRE PRÉLIMINAIRE

AU ROI,

SIRE,

J'ARRIVAI, du fond des provinces méridionales, à la capitale, au moment où vos ſujets y furent atteints du premier accès de frénéſie. Quoique leur délire excitât ma pitié, j'eus garde de m'oppoſer à la violence d'une maladie, d'abord épidémique, dont le caractere portoit principalement ſur le cerveau, & en rendoit les facultés inanes. Euſſi-je donc eu un meilleur topique à leur

appliquer que celui dont le Clergé uſa envers eux dans ſes premieres remontrances, je n'euſſe oſé propoſer mon remede, dans la crainte que ſon peu de ſuccès ne m'eût fait paſſer pour empirique, ou qu'il n'eût rendu le mal déjà trop invétéré, ou incurable, ou plus contagieux : il me parut donc très-prudent de demeurer dans le ſilence ; mais je crus devoir venger Votre Majeſté au-dedans de moi-même ; car c'étoit pour moi ſeul que je croyois écrire. Dans cette vue, je pris la plume pour votre défenſe, bien plutôt pour me convaincre moi-même des vérités, dont la diſcuſſion produiſoit un chiſme, que pour fronder les ennemis du trône, trop livrés à la paſſion, pour être ſuſceptibles de raiſon dans une premiere effervescence.

Quelques amis, curieux de connoître

le genre de mes occupations, dans un moment où tous les eſprits étoient exaltés, vinrent me ſurprendre dans ce petit travail. Auſſi perſuadés que moi de la vérité qui dirige ma main & mes idées, ils exigent que j'oſe vous le préſenter. J'ai long-temps réſiſté ſur ſon inutilité, ſur-tout dans ce moment où tout eſt calme ; mais on veut, Sire, que mes petites réflexions, ou ma légere critique ſur le ton de l'ironie, puiſſent plaire & amuſer Votre Majeſté & notre auguſte Reine, ſi elles ne peuvent vous être utiles.

J'obéis, Sire, & me livre à leur impulſion, ſous cet augure flatteur. Veuillez donc agréer le fruit de mes loiſirs dans la dédicace que j'oſe faire à Votre Majeſté de ce foible ouvrage :

trop heureux s'il peut vous égayer un inſtant l'un & l'autre, & vous convaincre des ſentiments de reſpect & de ſoumiſſion, j'oſe ajouter d'attachement, avec leſquels je ſuis, de Votre Majeſté,

SIRE,

Le plus humble, le plus reſpectueux & le plus fidele de vos ſujets.
M. . . . . .

TRÈS-HUMBLE
SUPPLIQUE
AU ROI,

SIRE,

LES vrais amis, les ſujets fideles de Votre Majeſté, ſouffrent intimement, & d'une maniere indicible, des troubles ſéditieux, de la guerre inteſtine qu'ont allumée certains ambitieux dans votre Royaume. C'eſt dans la plus vive douleur qu'ils voient Votre Majeſté compromiſe avec ſon peuple, par la vorace cupidité de ces eſprits captieux & ſubtils. Nous en ſommes tous dans la conſternation : il n'eſt point, Sire, de Citoyen honnête qui n'en ſoit attriſté, & qui ne ſe permette les regrets les plus affectueux pour Votre Majeſté.

Pouſſé par le ſentiment, guidé par le devoir, je fus, Sire, un de ceux qui prirent le plus de part à cette criſe : j'en fus accablé, &

mes ſens engourdis furent glacés d'horreurs, au ſeul aſpect de cette infâme léthargie.

Mais à peine fus-je ſorti de cet état d'aſſoupiſſement, que je jetai des yeux avides & curieux ſur ce qu'on appelle votre cauſe, c'eſt-à-dire, ſur ce qui eſt ſenſé ſervir de motif à la diſcuſſion, quoique cette indigne rixe n'ait pour baſe que la rivalité & la jalouſie.

Deux raiſons, également puiſſantes, me mirent d'abord en garde contre mon cœur; car indépendamment de l'opinion que préſente la cauſe des Rois, qui ne doivent jamais avoir tort vis-à-vis de leurs ſujets, j'avois encore à combattre & redouter le tendre penchant qui m'a toujours dirigé vers mes maîtres, ſeul capable de me jeter dans une prévention que je devois éviter, pour être équitable, mais dont je me ſentois ſi ſuſceptible.

J'atteignis néanmoins, à force de me contrarier, ce point d'impartialité ſi rare, qui permet de juger. Du premier apperçu, votre cauſe me parut auſſi juſte qu'évidente; mais toujours dans la défiance contre moi-même, pour ne pas errer, je la ſuivis pied à pied, & je l'étudiai avec plus de ſcrupule, que je n'euſſe fait celle d'un de mes ſemblables; car, ſur la vérité, un Roi qui regne par la juſtice,

ne doit jamais ſouffrir la fade (1) adulation.

Je parvins enfin à me convaincre par mes travaux, dans ma ſpéculation politique, que dans le ſyſtême diſcuté, la raiſon conduiſoit l'autorité vers l'œuvre du bien général, malgré les terreurs paniques que les ennemis de Votre Majeſté avoient pris ſoin de répandre dans vos Etats, avec autant de ſuccès que d'éclat.

Ils ont eu beau pouſſer les hauts cris contre vous, & vous prêter des vues tyranniques & ambitieuſes; inutilement, Sire, à la faveur de cette odieuſe imputation, ont-ils jeté l'alarme dans l'eſprit du peuple pour l'indiſpoſer contre vous; pour ſe procurer les moyens d'exécuter leurs horribles deſſeins avec plus de facilité & moins de défiance; pour accréditer enfin leur lâche réſiſtance. Leurs dogmes erronés, leurs folles agitations, n'ont produit qu'une premiere ſenſation très-courte, bien au-deſſous de leur eſpoir.

Non, Sire, votre peuple n'y croit plus, parce qu'il eſt convaincu qu'on ne peut induire aucune vue de deſpotiſme de la conduite de Votre Majeſté; qu'on n'y trouve pas même la plus petite apparence d'ambition. Les édits

(1) Un médecin flatteur rend la plaie venimeuſe.
TÉRENCE.

burſaux, dont elle demandoit l'enrégiſtrement & l'exécution, ne pouvoient en être une preuve, puiſque vous ne ſuiviez, dans cette démarche, que l'exemple, que les errements de vos auguſtes aïeux; puiſque vous n'agiſſiez que d'après vos propres faits, & d'après la pratique conſtante, que vous avez déjà plus d'une fois exercée depuis votre avénement au trône. Mais, Sire, l'on tramoit depuis plus de trente ans cette lâche trahiſon contre la Couronne, il falloit un prétexte pour vous mettre en jeu avec la Nation, qu'on vouloit ſubjuguer enſuite à une nouvelle autorité.

En voudroit-on trouver la preuve dans la punition que votre Majeſté a été forcée d'exercer contre ſes magiſtrats déſobéiſſants, auſſi coupables dans leurs écrits que dans leur conduite : ne l'avoient-ils pas bien méritée ? Et ſous un regne moins doux, les libertés qu'ils ſe ſont permiſes envers le Souverain, dans leurs remontrances, dans leurs arrêts, n'euſſent-elles pas été punies avec plus d'éclat & plus de rigueur ? Euſſent-ils oſé lui montrer autant de front, & auſſi peu de ſoumiſſion, ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu? Non, Sire, & s'ils en euſſent été capables, il eût fait éclater ſur eux tous les foudres de la royauté.

Mais, Sire, Votre Majeſté a épargné le ſang; elle s'eſt rendue, par ſa modération, par ſa douceur, l'admiration des Nations voiſines, après avoir fait leur étonnement dans ſa retenue. Oui, Sire, Votre Majeſté les a punis d'avoir feint de plaider devant elle la cauſe du Peuple, tandis qu'ils cherchoient à le précipiter dans l'erreur; mais ſous cette feinte, qui n'étoit qu'un prétexte d'illuſion pour heurter de front l'autorité royale, ont-ils employé la décence, la modeſtie & le reſpect dus à leur Souverain? Non, Sire, ils vous ont au contraire réſiſté d'une maniere indécente : l'on eût dit qu'ils ne cherchoient qu'à vous provoquer, qu'à vous défier : oui, Sire, ils vous ont manqué, & leur conduite atteſte qu'ils ont bien voulu le faire, qu'ils l'avoient médité & réfléchi; vous les avez punis en pere : qu'avez-vous fait que n'aient fait en pareil cas Louis XIV & Louis XV, d'heureuſe mémoire? Les époques en ſont certaines, puiſque la premiere, conſignée au plafond de la gallerie du château, ſe rapporte, par ſa date, à l'année 1667; & la ſeconde, encore préſente au ſouvenir de la Nation entiere, eſt de 1771. En quoi Votre Majeſté a-t-elle outre-paſſé ſes droits & ſes pouvoirs dans ſa ſévérité envers des rebelles? L'ha-

bitude de leurs frénétiques prétentions a paſſé en déſuétude ; l'abus de ces idées, qu'ils n'ont ſu ni voulu réprimer, les a ſoumis à la correction ſouveraine de nos Rois à chacun de ſes trois regnes. Pourquoi faut-il que cet eſprit de corps ſe ſoutienne auſſi long-temps dans une émulation auſſi perverſe ? Pourquoi faut-il que ſa fureur ait pour période l'époque d'un nouvel avénement au trône, ou la fin d'un regne ? Mais leurs tentatives ſeront vaines, & n'auront jamais aucun ſuccès ; car quand on pourroit ſuppoſer un Prince aſſez foible pour les craindre, la Nation ne s'énervera dans aucun cas ſous leurs principes ; elle conſervera toujours ſa force, & n'achetera jamais, au prix de la douce liberté, dont elle jouit ſous un ſeul Monarque, l'eſclavage affreux de l'ariſtocratie, qui la mettroit ſous la dépendance d'une multitude infinie de ſupérieurs, tous ſouverains, tous tyrans.

En quoi, je le répete, Votre Majeſté a-t-elle dépaſſée ſes droits & ſes pouvoirs envers eux ? S'ils ſont nombre parmi ſes Sujets, ne ſont-ils pas au rang de ſes enfants ? N'eſt-il pas le pere commun ? S'il eſt leur pere, & s'ils ſont ſes enfants, ne leur doit il pas la correction, comme l'appui ? Perſonne, moins qu'eux, ne fut fait

pour mériter la répréhenſion, puiſqu'ils ſont établis pour maintenir l'ordre, la ſubordination, & le Peuple ſous l'obéiſſance envers le Prince: ils devoient reſter dans les bornes ſtrictes du devoir & de la loi, ſi la dureté avoit étouffé dans leur cœur la voix de la Nature. En les puniſſant, Sa Majeſté n'a donc puni que des enfants coupables, dénaturés & rebelles, que la loi Divine & humaine met au rang des réprouvés. Je conclus de là, que le châtiment exercé par ſa main paternelle ne peut fournir le moindre ſoupçon d'ambition, ni de vue de deſpotiſme tyrannique dans un Roi, dont la race, toujours deſpote ſur le cœur de ſes Sujets, n'uſa envers eux de ce précieux titre, que pour s'en faire chérir davantage. Ont-ils d'ailleurs décompoſé & fait l'analyſe du mot *deſpotiſme ?* en ſentent-ils la force & l'énergie? Hélas! Sire, pourquoi chercheroient-ils à le définir dans la perſonne de Votre Majeſté, puiſqu'ils en nourriſſent le germe dans leur cœur depuis tant de regnes? C'eſt d'après leurs ſenſations qu'ils peuvent en donner la plus juſte définition. Mais quelqu'éloigné que ce mot ſoit de votre cœur & de votre ame, tirons-en la quinteſſence, & voyons s'il vous eſt applicable.

Qu'eſt-ce que le deſpotiſme ?

Le deſpotiſme ne préſente pas moins qu'un tyran dans celui qui l'exerce.

Qu'eſt ce qu'un tyran ?

Un tyran eſt un être ſupérieur aux autres êtres ſes ſemblables, par la naiſſance, le rang, la place : c'eſt un être ennemi de toutes les vertus phyſiques, morales & divines : c'eſt un être qui ſe joue, ſans remords, des effets du pouvoir & des loix de la nature, créatrice, incréée : c'eſt un être qui abuſe de ſon pouvoir, de ſon autorité, pour ſe conduire arbitrairement ſuivant ſes caprices : c'eſt un être qui ôte la vie à l'innocent, & abſout le coupable, ou pallie ſon crime : c'eſt un être qui opprime le juſte, & comble le méchant de ſes faveurs : c'eſt un être qui arrache l'épouſe au mari, l'époux à l'épouſe, le pere ou la mere à ſes enfants, qui dépouille le citoyen de ſon état, de ſa fortune, ſans motifs, ſans raiſons : enfin, c'eſt un être horrible, qui accable du poids de ſon autorité tout ce qui végete ſous lui. Seroit ce là, Sire, votre portrait? Ah ! pour me ſervir de l'expreſſion de Sully, du grand Sully, à celui (1) dont vous êtes l'image vivante, je m'écrirai avec lui & comme lui : *non, mon maître ! non, mon divin maître,*

(1) Henri IV.

non! ce n'eſt pas là votre portrait ; mais ; d'après nature, celui de vos antagoniſtes. Votre regne, Sire, s'eſt préſenté & ſe ſoutient ſous de plus heureux auſpices, il étoit fait pour le bonheur ; vos Peuples le goûtoient ; ils partageoient avec vous, & ſavouroient avec délices celui que vous partagiez vous-même avec la plus digne, la plus auguſte des Reines, juſqu'au moment où ces révolutions, enfants du crime & du fanatiſme, ont arraché de vous & d'eux cette douce & divine volupté où vous viviez tous. Ce n'eſt point, Sire, votre portrait : celui de votre caractere & de votre cœur contraſte entiérement avec ce tableau effrayant, qui fait horreur à la nature & dont l'humanité frémit.

Auſſi, Sire, vos magiſtrats ne perſuaderont-ils jamais à votre Peuple les calomnieuſes imputations qu'ils ont oſé articuler contre vous pour le ſéduire : ſon erreur momentanée eſt & a été l'effet de la ſurpriſe & de l'illuſion ; l'un & l'autre a ceſſé ; la vérité a percée au travers de leur voile obſcur ; il a peſé votre conduite & la leur ; il les diſtingue l'une de l'autre : un retour vers vous, que l'amour & le reſpect dirigent, eſt, n'en doutez point, Sire, le tribut qu'il croit devoir à la vôtre ; tandis que l'horreur, la crainte & la terreur fixent les ſentiments dont il eſt pénétré à l'égard de la leur : oui, Sire, il vous aime,

il les redoute, & il apprécie avec discernement tous les efforts, toute la résistance que leur trompeuse politique lui a dédiés au préjudice de vos volontés : résistance qu'il rapporte uniquement à leur intérêt propre, à leur ambition démesurée.

Qu'il me soit néanmoins permis d'observer, entraîné par la force de la vérité, que les vues qui dirigeoient les suppôts du trône vers le bien général, étoient précoces dans leur exécution. En effet, la position, lors actuelle du Monarque, la situation des affaires de l'Etat, & la pénurie dans les finances, mettent en évidence, qu'il eût été sans doute à propos d'attendre un temps plus heureux, de saisir un moment plus favorable & plus serein pour l'exécution de cet utile & vaste projet ; digne, sous tous les différents rapports, du génie sublime qui l'avoit conçu.

Au lieu donc de s'opiniâtrer à le faire propager dans cet instant de crise, il paroît qu'il eût été peut-être plus à propos d'accéder au vœu du Peuple, de préparer son cœur à la volonté du Roi par l'harmonie séduisante de la douceur, & de convoquer de suite les Etats Généraux, dont les opérations, sans qu'on s'en apperçût, avançoient le succès du projet. A mesure que ceux-ci rétablissoient l'ordre dans le physique,

dont

dont le défaut nous a attérés, ils nous mettoient à l'abri de l'impérieuſe créance qui nous déſoloit. Je dis donc, dans ma maniere de voir, toujours ſoumis à l'intérêt du trône, que le moment de publier ce ſyſtême n'étoit point encore arrivé, que ſon eſſort a été prématuré, parce qu'il a été mis en avant dans un moment d'indigence, ſi je puis me ſervir de ce terme; & c'eſt à tant de circonſtances accumulées que les vrais amis du Roi & des Miniſtres attribuent, avec raiſon, les révolutions qu'il a opérées, & le peu de ſuccès qu'il a eu à cette époque, tandis qu'il eût été couronné à telle autre.

Si j'oſois m'en rapporter à mes foibles lumieres, ou plutôt au preſſentiment ſurnaturel qui m'a frappé; car la nature ne ſauroit produire les effets ni les ſenſations que j'ai éprouvées: ſans amour propre & ſans me croire inſpiré par des eſprits ſupérieurs, je pourrois prendre ſur moi d'aſſurer que le ſyſtême agité auroit eu immanquablement ſon effet à cette même époque, s'il avoit été propoſé ou annoncé au Peuple avec précaution & confiance. J'irai plus loin, & je dirai qu'il eût été poſſible à ſon auteur de le faire déſirer; au moins ſuis je convaincu qu'il auroit été reçu avec acclamation & enthouſiaſme par le corps de la Nation, ſi par un préliminaire bien médité, prudemment concerté,

le dépositaire de l'autorité royale eût pris soin de prévenir le Peuple par une assurance quelconque émanée du trône, que les intentions de Sa Majesté n'étoient nullement de le molester, de le surcharger, ni de lui jeter aucun nouvel impôt ; mais au contraire, de le soulager & de venir à son secours en l'allégeant par l'association de nouveaux contribuables. Qu'en conséquence, elle avoit rendu l'édit de l'impôt territorial, non pour être un objet de terreur pour le Peuple, comme on avoit pris soin de le lui faire envisager ; mais pour soumettre indistinctement & sans acception, ni exception, d'état, de rang, de privilege, tous les biens-fonds du royaume, à la loi juste & irrévocable de l'imposition territoriale : qu'enfin Sa Majesté se proposoit de parvenir à cet équilibre par une égale coéquation de la valeur intrinseque du possessoire de chaque individu.

Je me plais à ne pas douter que les autres édits, qui faisoient partie de ce même système, auroient été accueillis avec la même ardeur par la Nation, si l'on eût pris la précaution de les donner au Peuple sous une analyse certaine ; si l'on eût cherché à le convaincre que ces édits n'avoient échappé à sa bonté royale, ainsi que le premier, que dictés par son cœur pour son avantage sur sa demande & ses plaintes si sou-

vent réitérées ; que pour prévenir en même temps, corriger & obvier à une foule d'abus auſſi alarmants & attentatoires à l'autorité royale, que contraires & funeſtes au bien public.

C'eſt alors, Sire, que ce ſyſtême auroit été accueilli dans ſon entier ; qu'il auroit été ſoutenu, & préconiſé par la Nation ; c'eſt alors que les deux premiers ordres auroient été forcés de ſe taire, d'obéir, & de concourir au bien général.

Au lieu que l'impoſture, pendant la durée de la rixe, & même à ſon agonie, a trouvé le moyen de ſuſpendre la promulgation de ce projet ; qu'elle en a contrarié le ſuccès par la prévention, par la défiance où elle a mis & tenu les Sujets envers leur Prince ; de ſorte que, dès que l'on n'étoit occupé que de l'avantage général de la Nation, il étoit, ce me ſemble, naturel, pour ne pas dire indiſpenſable, d'en inſtruire le public à la premiere contrariété qu'on a éprouvée ; il attendoit véritablement à être invoqué & conſulté à l'époque où Votre Majeſté, forcée d'uſer de rigueur envers ſes Parlements, les ſuſpendit de leurs fonctions, en les exilant. A cette époque, dis-je, le Peuple étoit encore tout entier dans le parti du Roi ; cela eſt ſi vrai, que le jour même de l'exécution de ſes ordres, me trouvant dans une ville parlementaire de province, j'ai entendu, à l'af-

pect de ce grand appareil de troupes, le Peuple dire hautement de tous côtés : *Nous ne les regrettons guere, qu'ils s'accommodent ; ils s'entendent avec les grands pour nous accabler ; le parti qu'ils feignent prendre pour nous aujourd'hui, les uns & les autres, n'eſt qu'un vain prétexte ; nous n'en ſommes pas la dupe ; leur intérêt ſeul dans cette occaſion avoit préparé leur réſiſtance ; ils cedent & nous immolent, quand les impôts ne retombent que ſur nous ; qu'ils s'arrangent avec le Roi & ſes Miniſtres.*

Que ce moment auroit été favorable pour inſinuer au peuple ces vérités que la cabale a voilées à ſes yeux ! Il étoit convaincu pour lors que les impôts portoient moins ſur lui que ſur ceux qui s'oppoſoient à leur exécution : j'oſerai dire qu'il voyoit avec plaiſir cette uniformité d'impoſition exempte de toute immunité ; que c'eût été le moment, je le répete, d'obvier chez le Peuple à cette prévention que le Miniſtre n'avoit prévue ni redoutée, & contre laquelle il n'étoit nullement en garde : ce moment de négligence a cependant arraché à ce grand homme le cœur des François, qu'il vouloit captiver & mériter par une conduite célebre : donnons-lui nos regrets.

Je ſerai peut-être blâmé de m'être permis cette courte digreſſion ; mais ſi l'on daigne ré-

fléchir que c'eſt l'amour du bien, l'attachement inaltérable que je porte à mon Souverain, qui guide ma plume ; alors on conviendra que je n'ai pu ni dû reſter dans le terme du ſilence ſur des vérités auſſi oſtenſibles, & ſur des faits auſſi importants que néceſſaires à mon ſujet : alors, dis-je, l'on ſera convaincu que je n'ai point voulu m'écarter du reſpect que je dois à ceux que S. M. a honoré de ſa confiance ; alors on ſera perſuadé que je n'ai parlé que parce que le ſujet l'a exigé, & que je n'ai abſolument pu m'en défendre ; alors enfin, ma juſtification ſe trouvera toute entiere, & dans le choix du Monarque, & dans la néceſſité de parler, & dans la pureté de mes intentions : mais reprenons.

Malgré l'état d'abattement & de ſollicitude où cette criſe m'avoit plongé, l'œil attentif aux moindres événements ; d'un côté, Sire, vous me forçâtes d'admirer votre modération plus qu'héroïque : tandis que de l'autre je verſois un torrent de larmes ſur le ſort de mes compatriotes effrénés, que je gémiſſois ſur leurs écarts, que je tremblois pour eux à la ſeule idée de votre puiſſance redouble dans la ſimple ſpéculation.

Que deviendroient-ils, me diſois-je, ſi S. M. alloit appeſantir ſur eux tout le poids de ſa colere ? ſi elle laiſſoit tomber ſon bras vengeur ſur leurs têtes coupables ? Mais non, Sire, votre

modération, la bonté de votre cœur, ont retenu ce glaive dont peut-être votre juſtice eût exigé que vous les euſſiez déjà frappés ; quelqu'indignes qu'ils ſoient de vos graces, les ſentiments de votre cœur paternel ont ſollicité votre indulgence en faveur de ces enfants, rebelles ſans raiſon, paſſionnés ſans réflexion, émeutés ſans motifs.

Mais c'eſt ſans le vouloir, Sire ; c'eſt malgré eux-mêmes qu'ils ont ſuccombé à la ſéduction ; ils ont été perſécutés & pervertis par une foule de puiſſants, mais lâches républicains, qui ont ſu profiter de leur légere facilité pour les jeter dans la voie funeſte, ſous le prétexte ſpécieux & ſéduiſant de les ſouſtraire au deſpotiſme, & de leur aſſurer une liberté dont le déſir n'a pour baſe qu'une imaginaire indépendance. C'étoit, Sire, l'amorce, l'appât ſubtil & attrayant qu'ils employoient pour le faire tomber dans leurs pieges ; tandis qu'ils leur préparoient, d'un autre côté, des chaînes éternelles dans une ariſtocratie abominable, dure & fatale à une Nation policée. Ce n'a été, Sire, qu'après avoir avalé ce poiſon ſéducteur, qu'entraînés par leur exemple, qu'enivrés par leurs inſpirations empoiſonnées, qu'ils ont ſoutenu contre vous, avec éclat, les fauſſes & abuſives, autant que criminelles prétentions qu'avoit mis en avant ce

grouppe fanatique, rival de votre autorité, dont les démarches ne reſpirent que l'ambition. Je n'en impoſe point; mes preuves ſont conſignées dans les différents mémoires qu'on s'eſt permis, & qui ont été appuyés de mille pamflets odieux.

Vous avez vu, Sire, dans l'amertume de votre cœur, cette épidémie s'étendre & ravager votre royaume. Pendant quelques inſtants, dans un ſilence douloureux, vous avez été témoin des progreſſions variées de cette contagion; vous euſſiez pu vous y oppoſer, & d'un ſeul mot anéantir tout ce qui contribuoit à la fomenter. Mais, ô noble effort! ô bonté généreuſe! bien loin de faire éclater votre tonnerre ſur ces infideles prévaricateurs, vous vous êtes contenté de gémir ſur leur erreurs; vos entrailles paternelles, émues en leurs aveur, ont ſuſpendu votre courroux; & ſemblables à de nouveaux enfants prodigues, les bras ouverts, votre bonté paternelle a daigné les recevoir à réſipiſcence.

Je le confeſſe, Sire, ils ſont trois fois coupables envers Votre Majeſté; ils le ſont par nature, par devoir & par ſentiments. Fils dénaturés, ſujets rebelles, citoyens ingrats: comme vos enfants, ils ont méconnu votre tendreſſe paternelle; comme vos ſujets, ils ont manqué à la fidélité, au reſpect qu'ils vous devoient; comme citoyens, ils ont réſiſté aux bontés dont vous daigniez les prévenir, aux

bienfaits dont vous ne ceſſiez de les accabler: oui, Sire, ils ont tout oublié ; leur cœur inſenſible s'eſt refuſé à la reconnoiſſance, pour ſe livrer à l'ingratitude, à la perfidie. Mais, Sire, ils ont été trompés, & la paſſion les a jeté dans un tel aveuglement, que dans ce temps de ſchiſme, leurs yeux n'ont pu s'ouvrir à la douce lumiere de la vérité ; qu'ils ont arboré l'étendard de la révolte, ſans avoir jamais eu la moindre connoiſſance des motifs qui les armoit contre vous : ils ont cédé à l'exemple, à la ſéduction, à l'inſpiration enveloppés dans une profonde ignorance. *Pardonnez-leur donc, Sire, car ils ne ſavoient ce qu'ils faiſoient.*

Je déplore leurs crimes à vos pieds ; j'implore pour eux votre clémence.

Reprenez à leur égard, Sire, j'oſe vous en ſupplier, ces ſentiments paternels qui vous ont toujours dirigé ; leur grace eſt dans votre cœur: vous êtes en même temps leur accuſateur, leur juge, & leur médiateur ; ils conviennent du délit, avec regret de l'avoir commis ; ils s'humilient devant votre juſtice ; c'eſt dans votre clémence qu'ils eſperent. Si une trop légere facilité, une irréflexion déſordonnée leur ont creuſé l'abîme où ils ſont tombés ; daignez, Sire, vous en rapporter à mon témoignage : le propos délibéré, ni une volonté déterminée n'y eurent jamais part, puiſqu'ils ignorent même le motif

du trouble qui agitent l'État ; non, Sire, ils n'en ont aucune connoiſſance ; ils ne ſont pas même les ſeuls ; car j'avance hardiment, & ſans craindre d'être contredit, que ſur le nombre de plus de vingt-quatre millions d'êtres qui compoſent cette Monarchie, il n'en eſt pas cinq cents véritablement inſtruits du ſujet de la diviſion, abſtraction faite de la Magiſtrature, partie au procès. Pardonnez-leur donc, Sire, en faveur de leur ignorance.

Les trois corps de vos États ſe ſont gangrénés, Sire, par la ſeule fréquentation de certains individus mal-ſains, pour ne pas dire entiérement corrompus. Je dis certains, parce dans cette claſſe infectée, ennemie jurée du trône, il eſt encore de grands hommes, de vrais citoyens qui gémiſſent au fond de leur cœur, & qui ne ſont liés au divorce, à la cabale, que par un eſprit de corps, dont ils croient ne pouvoir ſe ſéparer, ſans compromettre leur honneur, ſans bleſſer le reſpect humain, ſans violer un ſerment trop légérement engagé (1). Oui, Sire, tout eſt peſtiféré, tout a été gangréné par la ſeule approche de ces perfides, qui, pour prix des bienfaits dont votre main libérale les combloit tous les jours, avoient tramé ſourdement le complot odieux de dépouiller Votre Majeſté

(1) La retraite de M. d'Aligre en eſt une preuve inconteſtable.

de l'autorité attachée à votre perſonne ſacrée, qui émane purement du trône, que vous ne tenez que de Dieu ſeul, & de la force de vos armes.

Par leurs menées ſecrettes, par leurs manieres ſéduiſantes, ces nouveaux ſectaires s'étoient emparés de tous les eſprits ; ils s'étoient faits des proſélytes chauds & zélés dans tous les états, à l'aide deſquels, d'après les meſures les plus infaillibles, ils oſerent donner le ſignal de la ſédition. Votre peuple, Sire, a ſuivi le torrent; tête baiſſée il eſt tombé dans le piege ; la menace des grands maux prêts à fondre ſur lui ; l'image d'un deſpotiſme mille fois plus à craindre que l'eſclavage le plus dur, le plus cruel, dont on prenoit un ſoin continuel de nourrir ſon idée, avoit tellement répandu chez lui l'épouvante & l'alarme, que s'en s'enquérir ſi ces maux exiſtoient, ſans les reſſentir, ſans les connoître, ſans examiner s'ils étoient poſſibles, il cherchoit un remede dans les armes, comme l'unique moyen de s'y ſouſtraire. Telle étoit, Sire, la frayeur que cauſoient ces maux imaginaires ; tel étoit l'état de perplexité & de terreur de ce peuple, foible & crédule, trompé par l'illuſion, déçu par l'impoſture.

J'avouerai ingénuement à Votre Majeſté, que rien ne me ſurprit autant, dans la premiere efferveſcence de ce fléau épidémique, que de voir l'eſprit de votre Clergé céder à de pareilles

impulsions ; & autoriser par-tout ce fanatique divorce. Il a cédé à l'impulsion, en participant lui même à la contagion, *lubente animo* ; il à autorisé ce fanatique divorce, en accréditant l'imposture par son adhésion ; il s'est livré à cet excès de passion, jusqu'à fomenter la crédulité publique, en osant, par ses remontrances, demander le rappel de la Magistrature, au moment où privée de vos bontés, elle étoit courbée sous la sévérité de votre discipline : il a pris un parti décidé contre vous dans cette cause erronée, qui n'a d'autre caractere que celui de la sédition, indigne par conséquent d'un être raisonnable, d'un citoyen, d'un sujet fidele : oui, Sire, il a pris un parti ouvert contre vous par la condition odieuse qu'il se permettoit d'imposer à Votre Majesté, dans l'annonce du don gratuit qu'il venoit de voter pour vous (1) ; condition qui a révolté les chefs même de la brigue.

Eh quoi ! Sire, est-il possible que ce Clergé, ennemi du sang, par tout arbitre de la paix, dont l'agneau est la devise, obligé par état, autant que par devoir, de prêcher la soumission, l'obéissance, l'amour & la fidélité aux peuples envers les souverains, aux enfants envers leurs peres, favorise ouvertement une guerre civile entre le prince & ses sujets,

(1) Le rappel du Parlement.

entre le pere & ſes enfants. Quoi ! inſenſés ! n'êtes-vous donc entrés dans le ſaint Miniſtere du ſacerdoce, que pour apoſtaſier ſa doctrine ? N'avez vous été promus à l'apoſtolat que pour abuſer contre la Religion même du degré de puiſſance attaché à cette dignité ? N'avez-vous ſollicité & reçu les bienfaits du Prince, que pour les employer à ſa deſtruction ? Que ſont devenus vos principes de dogme, de morale, de reconnoiſſance & de raiſon ? Ils s'accordent tous à vous enſeigner, à reſpecter, & à faire reſpecter les Rois, à leur être fideles, & à ſacrifier pour eux vos biens & votre vie : votre conduite eſt-elle une ſuite de ces maxlmes religieuſes ? Puiſque les auteurs ſacrés ne vous ſuffiſent pas ; liſez les Auteurs profanes, ils vous inſtruiront de vos devoirs envers votre Souverain ; liſez le célebre Monteſquieu, vous y apprendrez à reſpecter & à vous humilier devant l'autorité ſuprême, relative à chaque gouvernement. Que deviendra la loi protectrice qui vous maintient vous-mêmes dans l'exercice de cette autorité attachée à votre état, ſi vous en ſappez les fondements, ſi vous la frondez, ſi vous l'anéantiſſez ; elle eſt cependant indiſpenſable, puiſqu'elle maintien l'ordre de la ſubordination dans tous les rangs & dans tous les états.

Eh quoi ! Sire, ce Clergé, qui depuis un auſſi long-temps en appelloit à votre pouvoir, à votre

autorité pour la réforme des abus de tous les genres auxquels ſe livroient ces compartiteurs de l'autorité ſouveraine : lui qui réclamoit avec tant d'ardeur la ſuppreſſion, ou tout au moins la réduction d'un corps qu'il regardoit déjà comme beaucoup trop puiſſant ; d'un corps qui tenoit vos peuples ſous l'oppreſſion & dans la ſervitnde : ce Clergé, entend & voit ſans frémir & ſans éclater, cette faction inique former l'horrible projet de mettre le Royaume en régence, & de donner un curateur au Monarque ; peut-être auſſi a-t-il concouru lui-même dans cet abominable complot ; du moins l'a t-il tû, au lieu de le dévoiler & de démaſquer entiérement ces oracles de *Belzébut* ; ces ambitieux inſatiables. D'où peut procéder un changement ſi ſubit ? Quel amendement a donc apperçu le Clergé dans ces factieux ? & quels torts de plus dans le Prince, pour avoir étayé ceux-ci dans la révolution qu'ils ont opérée dans la Nation entiere, au préjudice du Souverain de qui il tient ſon exiſtence, ſon élévation, & à qui il ſe doit tout entier ? Si l'homme honnête peut oublier difficilement les réclamations honteuſes qu'il a oſé ſe permettre en faveur de ce corps orgueilleux, il doit ſe rappeller auſſi celles qu'il a faites contre lui à raiſon de ſes dépravations ; & ſi nous conſultions ſes faſtes, ſes régiſtres, ſes cahiers, nous y trouverions ſans

doute des délibérations plus fortes, plus importantes, plus motivées que celles qui ont déjà vu le jour. Mais, Sire, il a craint les revenants ; il s'eſt en outre laiſſé ſéduire par l'eſpoir flatteur de faire uſage de leur crédit pour conſerver ſes immunités. Pardonnez-lui donc, Sire, en faveur de l'intérêt réel, qui en cela le lioit à la cauſe litigieuſe.

Mais quel motif ! Sire ; il eſt tout terreſtre, l'intérêt ſeul le dirige. Eh quoi ! faiſons-nous donc un million de fautes pour la terre, & ne faiſons-nous jamais un ſeul bien pour le ciel ? Quel contraſte de conduite avec celle des apôtres ! quelle contradiction avec le ſaint devoir du ſacerdoce, de l'apoſtolat ! *ô tempora ! ô mores !* Sauf le reſpect que je dois à ce premier corps de l'Etat, je ne ſaurois me refuſer de dire, avec Virgile, *auri ſacra fames quot mortalia pectora cogis.* Il faut en effet, Sire, que ce mobile ſoit bien puiſſant, puiſqu'il attaque, qu'il ſoumet, qu'il aſſervit même l'état ſaint de l'égliſe ; puiſqu'il lui lui laiſſe oublier que ſon exemple eſt le véhicule qui guide nos œuvres, & le miroir de notre conduite, comme s'exprime l'Écriture : *vos eſtis lux mundi ; luceat lux veſtra coram hominibus.* Il eſt donc la lumiere qui doit nous éclairer, & lorſqu'elle vient à s'éteindre, nous ſommes plongés dans les ténebres ; nous n'avons plus que nos ſens pour guides. C'eſt auſſi ce qui a donné

lieu à un ſecond paſſage de l'écriture, en s'adreſſant aux Lévites : *vos eſtis ſol terra ; quod ſi ſol evanuerit in quo ſatietur.* Qu'a-t on, en effet, Sire, à eſpérer du reſte des hommes, ſi le clergé ſe fait un jeu des regles que la loi divine lui preſcrit, s'il badine de la religion ; s'il a le cœur noyé dans l'avarice ; s'il n'a d'autre guide que l'intérêt ; s'il fomente les diviſions ; s'il accrédite l'impoſture ; s'il favoriſe la perfidie, la déſobéiſſance, l'inimitié d'un peuple envers ſon Roi, des enfants envers leurs peres ; s'il contribue à provoquer dans l'état une guerre inteſtine ; que peut-on attendre, Sire, de pareils mentors, dans des diſpoſitions auſſi perverſes, nourris dans des habitudes auſſi criminelles.

Malgré ces procédés de la part du Clergé, quelqu'éloignés qu'ils ſoient des vues du chriſtianiſme, pardonnez-lui encore, Sire, en faveur de l'heureuſe habitude où il eſt d'accumuler une foule de bénéfices ſur la tête de certains de ſes membres élus : pardonnez-lui pour s'être encore fait une habitude de laiſſer la majeure partie de ſes ſujets ſouffrir ou végéter dans une extrême pénurie, pour ne pas dire dans une affreuſe miſere ; car, Sire, je connois pluſieurs excellents ſujets, dont les talents & les vertus, dans un parallele, feroient rougir bien des prélats, dont le travail diſtingué, depuis quinze, vingt ans à la ſuite du ſoin d'un dioceſe, le mé-

rite & la naiſſance exigeroient la préférence dans les collations qu'on vous préſente à faire ; qui vivent au contraire au jour la journée, forcés de traîner le ſaint état du ſacerdoce, avec un grand nom, dans les horreurs de l'indigence ou de l'aviliſſement, comme ſi le travail n'exigeoit pas ſon ſalaire ; les vertus, leurs hommages ; les talents, l'encouragement ; la naiſſance, l'exception, la préférence ; l'homme honnête, l'homme vertueux eſt rebuté & méconnu ; tandis que l'intrigant, l'aventurier, le hardi, l'injuſte perce la foule, & trouve le moyen de parvenir, n'importe comment, aux dépens de la religion & de ſa conſcience.

J'en connois encore d'autres, Sire, qui dès leur plus tendre jeuneſſe, cultivés avec le plus grand ſoin, furent l'eſpoir d'une famille illuſtre, dont tout annonçoit qu'ils devoient être les reſtaurateurs avec leur mérire : ces ſujets ont été au contraire forcés d'être à charge & de recourir à leurs parents ; certains même, d'exiger, malgré eux, leurs droits naturels, pour ſe donner les moyens de ſubſiſter. Eh bien ! Sire, ce ſont ceux-là qui gémiſſent dans le beſoin, que l'on feint d'ignorer, qu'on laiſſe dans l'oubli : oui, Sire, ce ſont tout ceux-là dont on ne parle jamais à Votre Majeſté, dont on ne lui fait aucune mention dans les projets de diſtribution des bienfaits eccléſiaſtiques.

Pardonnez-lui enfin, Sire, en faveur de la juſte proportion qu'il met dans la répartition des décimes entre le haut clergé & les curés, ſeuls ouvriers de la ſainte égliſe, ſur qui réſide tout le poids de la charrue, & le ſoin pénible de la bergerie. Pardonnez lui, je vous en conjure, en faveur de la judicieuſe égalité qu'il obſerve, dans cette même répartition des décîmes, entre le prieur décimateur & le curé à portion congrue. Le moment de cette glorieuſe coéquation eſt la ſeule époque flatteuſe qui rappelle ces généreux ouvriers de la vigne du Seigneur, victimes de la loi du plus fort, dans le ſouvenir bienfaiſant des dignes commiſſaires députés pour cette impoſition diocéſaine, qui, d'un air déſintéreſſé, acceptent eux-mêmes modeſtement un ſalaire, à titre de *défrais*, d'une ſomme toujours ſupérieure au revenu de ces miſérables êtres qu'ils ont l'avare brutalité de ſoumettre à la taxe, ainſi qu'à l'impoſition. Pardonnez-lui donc, Sire, en faveur d'auſſi glorieux titres.

La conduite de votre nobleſſe, Sire, ne m'a pas moins révolté, & n'a pas moins excité mon étonnement dans la maniere dont elle a pris part à cette révolution ; elle contraſte ſinguliérement avec l'opinion & les diſpoſitions qu'elle étaloit avec éclat envers ce corps orgueilleux &

vain dont elle réprouvoit ſi fort les manieres hautes, le ton arrogant & l'air de ſupériorité, de protection qu'il ſe permettoit avec elle : envers ce corps dont elle ne rappelloit, qu'avec mépris & indignation, la façon incivile & malhonnête avec laquelle il la recevoit.

Elle a ſans doute oublié combien elle a murmuré des difficultés qu'elle éprouvoit pour obtenir une audience de *Noſſeigneurs* ; combien leur fade vanité lui rendoit leur accès difficile, quelquefois impoſſible ; elle a ſans doute oublié que pour pénétrer juſqu'à eux, il falloit tout au moins avoir langui pendant ſix ſéances, l'eſpace d'une matinée entiere, dans la ſalle de la livrée repaire des pauvres plaideurs : elle a ſans doute oublié, qu'au lieu d'être admiſe à inſtruire M. le P... ou M. le C..., tantôt ſon rapporteur, tantôt ſon vérificateur, toujours ſon juge, dans une audience particuliere, elle (la Nobleſſe) n'a été reçue à parler au magiſtrat qu'à ſon paſſage, toujours rapide dans cette maudite ſalle ; je l'appelle maudite, à raiſon de la ſociété indiſcrete des laquais impertinents de *Noſſeigneurs*, qui ne manquent jamais d'entrer en colloques avec vous, de vous demander compte, prenant le rôle de leur maître, du fort & du foible de votre procès, & de vous dire enfin, ſans détour, qu'on ne pénetre dans l'intérieur, qu'après avoir préalablement diſtribué

la figure du Souverain en eſpeces ſonnantes, & en trois claſſes, commençant par le ſuiſſe juſqu'à M. le premier valet-de-chambre. Je l'appelle encore maudite, parce qu'elle eſt le récipient de tous les vents coulis de l'hôtel, & qu'il eſt heureux de n'y gagner que trois accès de fievre dans chaque ſéance, même pendant la canicule.

Votre Nobleſſe, Sire, a donc oublié totalement les mauvais traitements qu'elle a reçue de *Noſſeigneurs ;* elle a oublié les plaintes ameres que lui arrachoit ce tribunal arrogant & le plus ſouvent injuſte ; elle a donc tout oublié, puiſqu'elle s'oublie elle-même juſqu'à quitter le parti du Monarque pour ſe jeter dans celui de ces factieux; pour faire cauſe commune avec eux; pour s'aſſocier à l'eſprit de ſédition qui les domine ; pour ſe déclarer enfin les partenaires, l'appui d'une cabale abominable contre le Souverain.

Quoi ! Sire, cette Nobleſſe qui s'attribue la gloire d'avoir fait les Rois, de maintenir le ſceptre dans leurs mains, de ſoutenir la couronne ſur leur tête : cette Nobleſſe, qui ſe qualifie du titre honorable du plus ferme appui du trône, a-t-elle pu, dans l'hypotheſe, s'abandonner à détruire une puiſſance qu'elle auroit créée elle-même ; anéantir un ouvrage dont l'édifice l'honore autant, & qui a fait couler le

ſang de tant de héros ſes aïeux ? Quelle inconſéquence ! Cette Nobleſſe a-t-elle pu s'écarter un inſtant du devoir ſacré que lui impoſent d'auſſi glorieuſes prérogatives ! devoir que l'honneur doit d'ailleurs lui rendre cher, que la religion lui ordonne, & dont l'un & l'autre lui font la loi.

Cette Nobleſſe, Sire, a t-elle pu ceſſer un inſtant de vous être fidelle, ſans ſe contredire, ſans violer ſes ſerments, ſans perdre le fruit de tant de glorieuſes actions ? A-t-elle pu, dis-je, ceſſer un inſtant de vous être fidelle, ſous quelque prétexte que ce ſoit ? Euſſiez vous même été dans l'erreur, comme le dit l'écriture. Elle eſt d'autant plus coupable, Sire, qu'elle eſt imbue de ces principes ; qu'elle jouit ſur le peuple d'un aſcendant prépondérant, qui le détermine ſelon ſon vœu ; qu'elle a dû faire uſage de cette autorité ſur lui pour le contenir & le modérer envers vous, parce que ce n'eſt qu'à ſon exemple, & d'après celui du Clergé que ce peuple s'eſt écarté des bornes du devoir & de l'obéiſſance. Mais cette Nobleſſe eſt, Sire, pour la plupart, alliée aux différents membres de cette ſociété perverſe & dangereuſe. Pardonnez lui donc, Sire, en faveur des liens du ſang qu'elle n'a point cru pouvoir ſacrifier au préjugé de l'honneur & du devoir.

Cette Nobleſſe, Sire, a tranſgreſſé vos or-

dres, a méconnu vos défenſes par des aſſemblées que vous improuviez ; elle a encouru la félonie, en ſe prêtant un inſtant aux vues meurtrieres de ces convulſionnaires, qui ne reſpiroient que le ſang & le carnage ; aſſez ingrate pour avoir oublié vos bienfaits, dans le temps même où elle nourriſſoit ces ſentiments pervers dans ſon cœur, elle oſoit encore tous les jours réclamer vos bontés, implorer vos bienfaits, demander des graces. Quelle trahiſon ! quelle perfidie ! c'étoit autant de vautours qui déchiroient vos entrailles paternelles. Pardonnez-lui néanmoins, Sire ; elle a été trompée & ſurpriſe ; elle ne croyoit défendre que ſes privileges, que ſes exemptions, ſes immunités. Veuillez pardonner à ſa mépriſe ; le cœur n'a non plus eu aucune part à ſon inconduite ; elle eſt purement l'effet de la mépriſe, de l'erreur, d'une premiere prévention, d'une efferveſcence hâtive, ſupérieure au premier mouvement que V. M. eſt dans l'uſage de pardonner ; car ce n'eſt point, Sire, un crime échappé à la foibleſſe que votre juſtice fait punir avec ſévérité ; c'eſt le crime réfléchi, prémédité, le crime habituel, ſoutenu d'un penchant invétéré, pour lequel votre juſtice invariable ne connoît, ne conſent & ne ſe permet aucune indulgence. Non, Sire, le crime de votre Nobleſſe n'eſt ni habituel, ni réfléchi ; il ne peut être réputé

habituel par les témoignages authentiques d'amour & de fidélité qu'elle n'a ceſſé de donner à votre auguſte race depuis le premier moment de ſon regne ; il n'eſt non plus réfléchi, parce que ſi elle eût été capable de réflexion, elle ſe ſeroit apperçue que dans cette rixe, *le vaſe ſe révoltoit contre l'ouvrier* ; mais ſes lumieres n'ont jamais été éclairées de la connoiſſance des loix conſtitutives de la Monarchie, des établiſſements faits par vos auguſtes aïeux de ces puiſſants tribunaux, qui oſent aujourd'hui s'attribuer l'unité, comme autant de divinités terreſtres ; ou ſi elle en a été inſtruite, c'eſt ſous un faux jour qu'elle en a reçue la lumiere.

Pardonnez-lui donc, Sire, en faveur de ſon peu de lumieres, de ſa ſurpriſe, de ſon erreur & de ſon incapacité à réfléchir. Son crime, Sire, eſt encore l'effet du charme dont ces ſociétés ont fait uſage, & dont l'air de ce vaſte royaume a été empoiſonné : pas un individu n'a échappé à la ſubtilité de ce poiſon. Pardonnez donc, Sire, à tous vos Sujets quelconques ce moment de délire & de frénéſie : il eſt ſi beau, ſi glorieux de ſavoir pardonner ! Cette œuvre remplit le cœur dans la délicateſſe du ſentiment, comme dans l'exercice de la religion. D'ailleurs l'indulgence & la clémence ſont les plus dignes attributs d'un grand Roi, ainſi que la douleur & la ſyndéreſe ſont les notices infaillibles du repentir

& juſtifient le coupable. Daignez donc, Sire, accorder une amniſtie générale : le ſortilege eſt levé, le bandeau de l'aveuglement déchiré, & le preſtige évanoui ; le cœur de vos Sujets vous reſte : il n'a point été aliéné par cette illuſion : il ſera toujours votre domaine : malgré ces lugubres ariſtocrates, ainſi que vos auguſtes prédéceſſeurs, vous y régnerez dans tous les temps, en deſpotes, vous & vos deſcendants.

Quant au Tiers Etat, Sire, l'influence des grands a trop de droits & de pouvoir ſur lui pour qu'il ne cede aveuglément à leur ſuggeſtion ; car il eſt de principe certain, qu'il ne ſe détermine jamais que ſur leurs exemples, ſur leurs démarches, ou par leurs avis & leurs inſpirations : il eſt d'ailleurs ſubjugué par les volontés arbitraires de la magiſtrature, qui en diſpoſe ſelon ſon gré : elle a pris ſur lui un tel empire, qu'elle le tient dans une eſpece d'eſclavage & de ſervitude, j'ajouterai même d'oppreſſion : il doit conſéquemment, Sire, exciter bien plutôt votre pitié & vos regrets, qu'émouvoir votre colere. D'après ces vérités, Sire, j'implore encore pour lui votre indulgence ; la grace que vous daignerez lui accorder caractériſera la judicieuſe bienfaiſance de V. M. Tandis qu'elle immortaliſera votre regne, parce que cet état devenu coupable, ne le fut jamais qu'à l'exemple & par le

720

conſeil de ceux qui ne devoient jamais l'être.

Ridendo dicere verum
. . . . *quid vetat.* HORACE.

P. S. J'avois joint quelques réflexions à ce petit Ouvrage ſur l'exiſtence des Parlements, ſur leur création & ſur leur réhabilitation; elles me paroiſſoient même utiles; mais la rentrée de ce corps doit néceſſairement produire un changement dans ce travail, qui d'ailleurs a beaucoup de rapport à la tenue des Etats Généraux.

Si cet eſſai ne déplaît point à S. M., j'oſerai lui en offrir la ſuite. S'il lui déplaît au contraire, je prendrai la liberté de la ſupplier de le jeter au feu, ma vue n'eſt point de lui déplaire, en cédant aux preſſantes ſollicitations de mes amis, & en lui faiſant part des impreſſions vives dont j'avois été frappé, des ſenſations qui en avoient été le fruit. Mon but ſera rempli ſi je ſuis agréable; mais me préſerve le Ciel de mériter par-là ſa colere: ce n'eſt point, au reſte, un libelle que j'ai voulu écrire, je me rendois compte à moi-même de mon opinion, & je rédigeois pour moi ſeul la pure & ſincere effuſion de mon cœur & de mes ſentiments pour mon Souverain. *Toutes les vérités ne ſont pas bonnes à dire.* J'en ai beaucoup dit dans ma ſupplique au Roi; j'en ai encore beaucoup à dire, ſi on me l'ordonne, ou me le permet.

F I N.